

Wallonie : la consigne n'est pas pour demain

ENVIRONNEMENT Une prime de retour pour les canettes

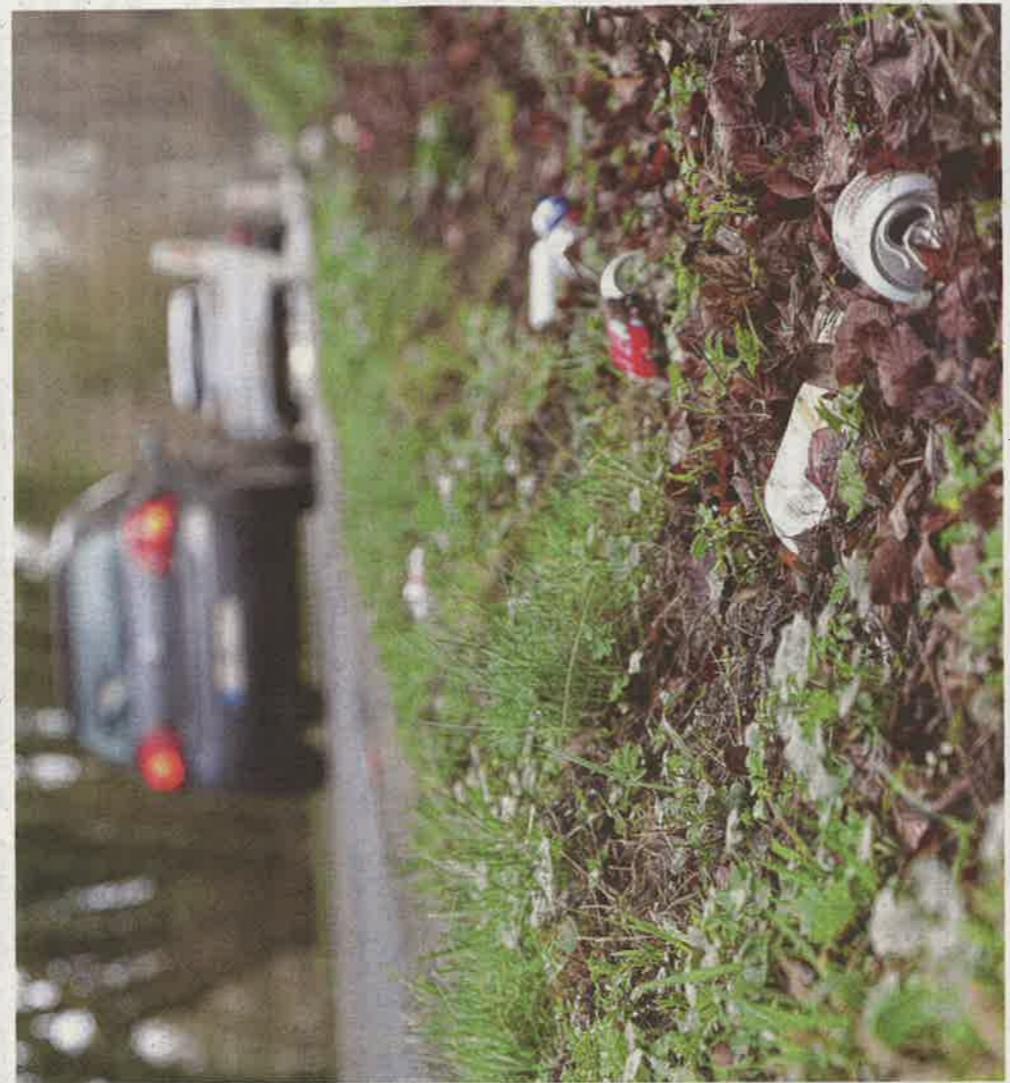
► Le système a évolué à la demande de la grande distribution et du secteur alimentaire.

► Qui veulent à tout prix éviter le siphonnage du sac bleu.

On allait voir ce qu'on allait voir. La Wallonie va bientôt se doter d'une consigne sur les canettes qui défigurent les rues, les bords de route, les champs et les chemins de remembrement. A entendre certains, tant au gouvernement qu'au parlement, c'est quasiment chose faite. Certains journaux ont même déjà fixé la date du début du système...

La réalité est cependant bien différente. « *Dans quelques semaines* », selon le cabinet du ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio (CDH), 24 communes wallonnes (90 étaient candidates) devraient effectivement participer à un projet-pilote d'une durée de deux ans. Mais ce dernier ne porte pas sur une consigne sur les canettes. Il s'agit de tester un système de « prime de retour ». La nuance ? Le prix de la canette n'est pas augmenté du moindre centime, celui-ci étant restitué à la personne qui ramène la canette. C'est l'inverse : celui ou celle qui ramènera une canette vide recevra un bon d'achat de 5 centimes à faire valoir dans les commerces des environs. En récompense d'un geste « citoyen »...

Machine et humain D'abord imaginé pour être entièrement automatique, basé sur des machines de déconsignation, le projet a évolué à l'insistance de la grande distribution et de l'industrie alimentaire. Tous deux sont opposés à l'idée de la consigne, sceptiques à l'égard de la prime de retour et surtout, maîtres du budget qui doit financer cette opération à plus de 300.000 euros (auxquels il faut ajouter le montant total des primes de retour). Désormais, il y aura deux phases : pendant six mois, les personnes (ou organisations), déposeront leur canette dans une machine qui délivrera la récompense. Les six mois qui suivent, elles seront accueillies par un employé communal. L'année suivante servira à des « ajustements éventuels ». Pourquoi cette modification ? « Nous avons estimé qu'il valait mieux essayer le maximum d'options possibles », explique Ann Nachergeaele, directrice des affaires environnementales à la Fervia (la Fédération des industries alimentaires



24 communes wallonnes devraient participer à un projet-pilote d'une durée de deux ans pour diminuer les déchets sauvages. © PHOTONNEWS

comme on dit chez Di Antonio, « mettre de l'eau dans leur vin pour avancer rapidement ». « Ça ne me fait pas bondir de joie », reconnaît Dimitri Fourny (CDH). Le bourgmestre de Neufchâteau est un partisan de la consigne : « Je me plie aux nouvelles conditions, mais utiliser des machines à plein-temps aurait été plus performant et aurait facilité l'évaluation ». Ici, lors de l'accueil personnalisé, on insistera sur l'intérêt de la consigne, promet Fourny. « L'origine des canettes n'importe pas ».

Encore du filou Beaucoup de choses restent encore à préciser pour la mise en place. Notamment la nature de l'accueil humain. Si à Neufchâteau les choses se dérouleront dans le parcours de l'intercommunale, à Amay, ce sera dans les locaux de l'administration communale, explique Didier Marchandise, le responsable du service des travaux. « Ce sera dans une enceinte fermée et pendant les heures de bureau. Il n'y aura jamais quelqu'un de piquet. Il faut faire évaluer la charge pour la commune ». Ici, on sensibilisera à la propriété publique. Même si on reconnaît que ceux qui auront fait le déplacement seront naturellement les plus consciencieux. A Eghéezel, où deux employés communaux sont mobilisés qua-

siment en permanence sur le ramassage des consignes épargnées sur le territoire de la commune – coût : 60.000 euros –, on attend encore des informations. « *Être précurseur constitue toujours une charge*, souligne Olivier Moimnet, l'échevin de l'environnement. On assumera les désagréments. Mais s'il y a une défaillance dans le système, on corrigera le tir ». A qui sera accessible le système ? Les habitants des communes concernées ou aussi les autres ? Les associations, les écoles ? A qui appartiendra la matière récoltée ? Comment impliquer les commerçants ? Quel message délivrera l'employé communal ? Les canettes du sac bleu seront-elles refusées ? Beaucoup de questions restent ouvertes. « On n'a peut-être pas mesuré l'ampleur de la mise en place », estime un connaisseur du dossier. Et surtout, il faudra déterminer les critères d'évaluation – sur les déchets sauvages, sur le contenu du sac bleu... « *L'objectif est de diminuer les déchets sauvages*, insiste Ann Nachergeaele. *Les leçons qu'on en tirera porteront sur un système de prime de retour* ». Inutile d'espérer en tirer des enseignements pour la création d'une consigne, prévient le secteur. « Si c'est ça qu'on voulait dans le projet pilote, il n'aurait jamais été financé par le privé. » ■

MICHEL DE MUELLENAERE